













NOTA: Les côtes, surfaces, gaines et soffites sont susceptibles de modifications dues aux impératifs administratifs, aux contraintes techniques de construction et aux tolérances d'éxécution. Les meubles et éléments de cuisine dessinés sur ce plan ne sont qu'indicatifs. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif annexé à l'acte de vente. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire font foi.